

LE MUY

LE MOULIN DES SERRES ET SES ABORDS

 Var
39
 Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 7 février 1966
 (complété par Décret du 31 mai 1976)

Propriété

Privée

Superficie

non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

SI compris à l'intérieur du site classé (07/02/1966)

Autres sites protégés sur la commune

SC Rocher de Roquebrune (06/07/1989)



COMPOSANTE DU SITE

Motivation de la protection

« Le site du moulin des Serres, au Muy, est constitué par une petite fraction du cours de la Nartuby. La rivière descend par une série de chutes jusqu'à un ancien moulin transformé en habitation, et jusqu'à un pont dit romain, qui le fut peut-être, mais est sûrement un pont classique avec un arc magnifique en plein ceintre. Les bords de cette rivière sont abondamment plantés d'arbres d'essences différentes judicieusement choisies et disposées par le propriétaire de la plupart des parcelles des lieux. Le jeu des différentes qualités de vert de ces arbres, des pierres ocre ou discrètement rosées, des eaux de la Nartuby, constituent un très beau cadre qui avait été protégé dès le 7 février 1966. Un classement avait couvert les parcelles appartenant au propriétaire du Moulin lui-même, et une inscription à l'inventaire des sites avait couvert les autres. Le moins que l'on puisse dire d'une telle démarche administrative est qu'elle manquait de netteté. Car si le site méritait le classement, il fallait le classer tout entier, s'il ne le méritait pas, il fallait seulement l'inscrire mais ne pas classer des parcelles au hasard des acceptations des propriétaires. Un simple coup d'oeil sur le plan montre que si on construisait les parcelles 136, 135, 134 et 131, l'aspect naturel des lieux disparaîtrait. Il s'agit d'un site tout petit mais exquis, et surtout fragile. Il mérite assurément le classement avec sa jolie rivière à cascates et ses rives admirablement plantées».

(Extrait du rapport de M. Houlet, Inspecteur Gal des Sites, à la CDS du Var du 8 janvier 1976)

Etat actuel

Le Moulin des Serres et ses abords immédiats autour du pont de pierre qui franchit la rivière Nartuby présente un bel aspect naturel avec les berges boisées. Des constructions situées sur les terrains proches de la rivière altèrent la qualité du site depuis le Sud. Sur la rive Nord, l'entrée du site est marqué par la présence d'un batiement industriel qui avec les deux moulins constitue un bel ensemble architectural vernaculaire.

Observation

Dans un premier temps, en 1966, la protection du site consistait en deux parties indissociables, l'une classée sur des parcelles appartenant à un propriétaire l'ayant accepté, l'autre inscrite appartenant à d'autres propriétaires plus réservés, voire hostiles. Le décret de 1976 a classé les parcelles inscrites en 1966 et étendu le classement aux parcelles en aval du Moulins des Serres. Cependant, dans un souci de cohérence, il aurait été également judicieux de l'étendre à l'ensemble du bâti pittoresque autour de la placette et du moulin.

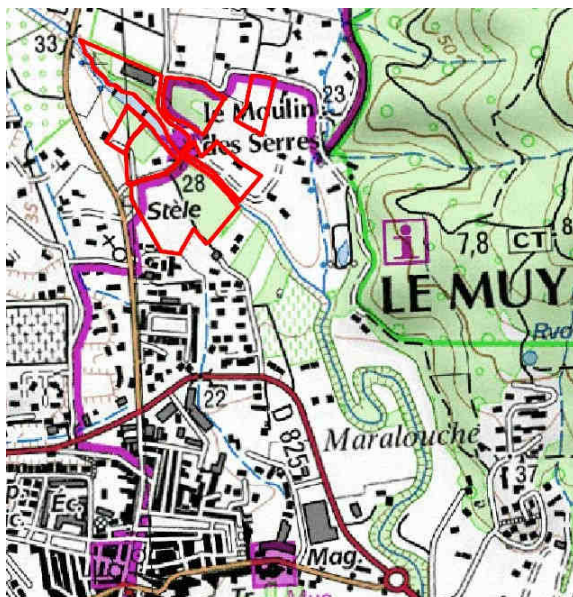
LOCALISATION DU PERIMETRE

1° - Le Moulin des Serres et ses abords, parcelles cadastrées Section B : N° 162 et 752 et Section F N° 129, 143 à 145 inclus, et 2019 à 2024 inclus (Arrêté du 7 février 1966)

2° - Le classement parmi les sites de l'ensemble formé par le Moulin des Serres et ses abords est étendu aux parcelles cadastrales suivantes : Section F1, N° 131 à 136 inclus, 137 (2525, 2526); Section B1, N° 163, 222 à 224 inclus, 237, 240, 245, 242 (755) du cadastre du Muy.

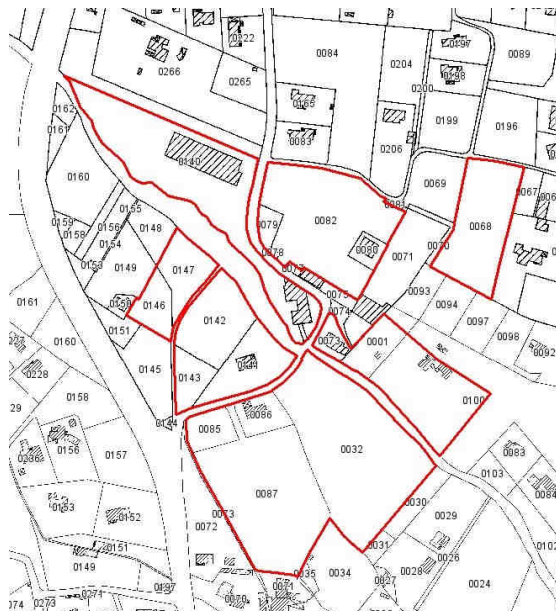
(Décret du 31 mai 1976)



SITUATION

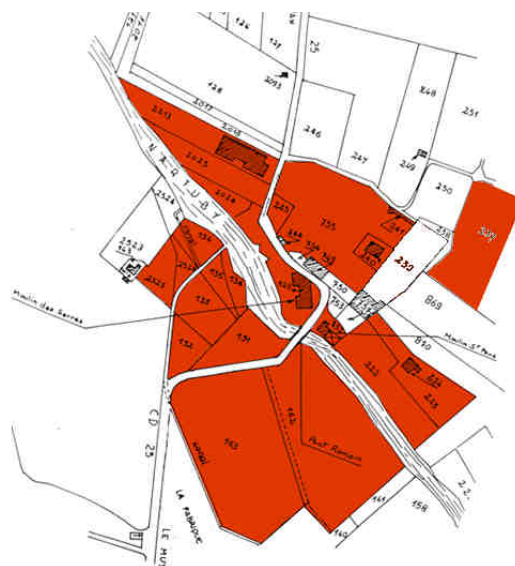


Source : IGN-scan25

CADASTRE ACTUEL



-  Périmètre du Site Classé
-  Périmètre du Site Classé



CADASTRE ANCIEN